

# AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE INDIVISE DES ARGUTS

Département (s) : 31 - Haute-Garonne

**2014 - 2033**

Surface retenue pour la gestion 54,25 ha

Altitudes extrêmes : 1210 m - 1580 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Forêts pyrénéennes





## Éléments signalétiques et administratifs

<b>Situation administrative</b>					
N° Identification de l'aménagement forestier	A026072T				
N° Modification d'aménagement	0				
Aménagement de forêt(s) domaniale(s)	Non				
Nom d'usage de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale indivise des Arguts				
Catégorie de propriétaire	Commune				
Numéro du ou des départements de situation	31 - HAUTE-GARONNE				
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Front pyrénéen				
DRA ou SRA de référence	Forêts pyrénéennes				
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du					
Décision du					
<b>Période d'application</b>	<b>année</b>				
Année début aménagement	2014				
Année échéance aménagement	2033				
<b>Détail des forêts aménagées</b>			<b>dernier aménagement</b>		
<b>Dénomination</b>	<b>Identifiant national de la forêt</b>	<b>Surface cadastrale</b>	<b>Date arrêté</b>	<b>Date début</b>	<b>Echéance</b>
arguts	F18126D	55,4300	22/05/1996	1995	2004
<b>Surfaces de l'aménagement</b>					
Surface cadastrale	55,4300 ha				
Surface retenue pour la gestion	54,25 ha				
Surface boisée en début d'aménagement	54,25 ha				
Surface en sylviculture de production	52,41 ha				
Surface hors sylviculture de production	1,84 ha				

## La forêt dans son territoire

<b>Surfaces des fonctions principale par niveau d'enjeu</b>	<i>surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)</i>				
<b>Fonctions principales</b>	<b>nul sans objet</b>	<b>faible ordinaire local</b>	<b>moyen reconnu</b>	<b>enjeu fort</b>	<b>Total réparti</b>
Production ligneuse	nul ou sans objet 2	faible 52	moyen	fort	54
Ecologie		ordinaire	reconnu 54	fort	54
Paysage, accueil, eau potable		local 54	reconnu	fort	54
Protection contre les risques naturels	nul ou sans objet	faible 52	moyen 2	fort	54
<b>Cadre réglementaire</b>	<b>surface concernée</b>				
Forêt de protection (foncière)					
Coeur de parc national					
Réserves naturelles nationales ou régionales					
Réserve biologique intégrale (RBI)					
Réserve biologique dirigée (RBD)					
Arrêté de protection de biotope					
Site classé					
Monuments historiques inscrits					
Monuments historiques classés					
Périmètres rapprochés et immédiats de captages					

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Aire d'adhésion de parc national	
Parc naturel régional	
Charte Forestières de Territoire	
Natura 2000 habitats (ZSC)	54 ha
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	54 ha
ZNIEFF de type I	54 ha
ZNIEFF de type II	54 ha
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	
Plan de prévention des risques incendie	54 ha
Zone de rétention eau	
Réserve nationale de chasse	
Pastoralisme	

Eléments qui imposent des adaptations de gestion	
Menaces fortes	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	
Incendies	54 ha
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	54 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	54 ha

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt (aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)	surface concernée



## Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Hêtre	93
Sapin pectiné	7
TOTAL	100 %

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	0,00	
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets	52,41	54,25
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière		
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
hors sylviculture	1,84	
<b>TOTAL</b>	<b>54,25</b>	

surface égale à surface retenue pour la gestion

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en culture	age exploitabilité	diamètre exploitabilité
Hêtre	10 M, avec sapin	43.23	82,5	130	40
Sapin pectiné	12 M, avec Hêtre	9.18	17,5	130	45
<b>TOTAL</b>		<b>52,41</b>			

surface égale à surface en sylviculture

CHOIX DE RENOUVELLEMENT		
Application aménagement passé	surface	
Surface à régénérer prévue	0,00 ha	
Surface effectivement régénérée	0,00 ha	
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha	
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>	<b>52,41 ha</b>	
Surface d'équilibre (Se)	8,06 ha	
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	10,85 ha	
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sv)	8,32 ha	
F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)	0,00 ha	
F. parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler	8,32 ha	
Surface à ouvrir (So)	8,32 ha	
Surface à terminer (St)	8,32 ha	
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)	0,00 ha	
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe T ou TSF		
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>		
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)		
Cible densité de perches à l'équilibre		
Etat général de maturité des peuplements		
<b>indicateurs de renouvellement</b>	<b>cible calculée</b>	<b>valeur observée</b>
Surface terrière		
% de la surface avec une régénération satisfaisante		
Densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe FIRR ou FJ		
Note de la forêt		

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) : partie boisée	
	RBD : surf. boisée avec maintien de Très Gros Bois	
	<b>Total</b>	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) : partie boisée	
	RBI : surf. boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autres surf. boisée hors sylviculture sur le long terme	1,84 ha
	<b>Total</b>	1,84 ha

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Existence d'un DOCOB ; l'aménagement est compatible avec le DOCOB et ne génère pas d'effet notable dommageable

## Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée		
en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production	4,0	m3/ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture de production	210	m3/an

Bilan annuel des récoltes	prévisibles (m3)	passées (m3)	conditionnelles
Feuillus (f)		0	272
Résineux (r)			
Total tiges (1=f+r)		0	272
Taillis, houppiers (2)			48
Total bois fort tiges + taillis + houp., sur éc. (1+2)		0	320
dont % de prod. accid.			
soit en m3/ha/an sur surface totale retenue		0,0	5,9
soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production :		0,0	6,1

Répartition des volumes par type de coupe	prévisibles (m3)	passés (m3)	conditionnels
Régénération			145
Amélioration			175
Autres (dont irrégulier)		0	0

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisibles (euros)	passés (euros)	conditionnels
Recettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)		0	3 320
Recettes chasse			
Autres recettes (dont concessions)			
Subventions et aides possibles			
Dépenses travaux sylvicoles			
Dépenses travaux infrastructures			
Dépenses travaux non sylvicoles	89		
Frais de garderie (Forêts des collectivités)			278
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	108		
Bilan	-197	0	3 042
soit en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion	-4	0	56
soit en euros/ha/an sur surface en sylviculture de production :	-4	0	58

Impôts			
Volume des affouages (FC en m3)			

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (FD)	
Délibération de la collectivité propriétaire (FC)	

établi le : 07/11/2014

vérifié le : 19/11/2014

par : Le responsable de l'unité aménagement

**DIRECTION TERRITORIALE SUD OUEST  
AGENCE INTERDEPARTEMENTALE  
DE LA HAUTE-GARONNE ET DU GERS**

**Département : Haute Garonne (31)  
Arrondissement : Saint-Gaudens  
Canton : Saint- Béal  
Régions IFN : Front Pyrénéen n°810  
SRA : Forêts pyrénéennes**

## **FORET COMMUNALE INDIVISE DES ARGUTS**

**Surface totale : 54.25 ha**

**Surface réduite : 54.25 ha**

### **REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER**

**2014-2033**

Série unique : Production - Protection du milieu physique et du paysage  
*Futaie par parquets*

**Altitudes :**  
supérieure : 1580 m  
moyenne : 1400 m  
inférieure : 1210 m

**Essences principales :**  
**(% surface début aménagement)**

<b>hêtre</b>	<b>52 %</b>
<b>sapin</b>	<b>45 %</b>
<b>vides</b>	<b>3 %</b>

Chef de projet : Hubert MOUREN, Technicien supérieur de l'Etat, aménagiste à l'ONF de la Haute-Garonne et du Gers



## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 0 RENSEIGNEMENTS GENERAUX .....</b>	<b>5</b>
0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET .....	5
0.2 - SURFACE DE LA FORET.....	6
0.3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE.....	6
0.4 – PARCELLAIRE .....	6
<b>CHAPITRE 1 ANALYSE DU MILIEU NATUREL .....</b>	<b>7</b>
1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES .....	7
1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE .....	7
1.1.2 - CLIMAT .....	7
1.1.3 – GEOLOGIE.....	7
1.1.4 - PEDOLOGIE .....	7
1.1.5 –STATIONS FORESTIERES- MEILLEURES POTENTIALITES FORESTIERES .....	7
1.2-HABITATS NATURELS .....	8
1.3- ZNIEFF - ZICO .....	8
1.4- FLORE .....	8
1.4.1 - GROUPEMENTS VEGETAUX. SERIES DE VEGETATION .....	8
1.4.2 - RELEVÉ DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES.....	8
1.4.3 - REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES .....	9
1.4.4 - PEUPELEMENTS ET ARBRES BIOLOGIQUEMENT REMARQUABLES .....	9
1.4.5 - PRECISIONS SUR L'ETAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS.....	9
1.5- DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	9
1.6 - FAUNE SAUVAGE .....	10
1.6.1 - RELEVÉ DES ESPECES ANIMALES REMARQUABLES .....	10
1.6.2 - AUTRES ESPECES PRESENTES DANS CE MASSIF .....	10
1.7 – RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU .....	10
1.8 - RISQUES D'INCENDIE .....	11
<b>CHAPITRE 2 ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....</b>	<b>12</b>
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE.....	12
2.2 – AUTRES PRODUCTIONS EVENTUELLES .....	12
2.3.- ACTIVITES CYNEGETIQUES.....	12
2.4 – ACTIVITES PISCICOLES .....	12
2.5 – SUJETIONS EVENTUELLES LIEES AU PATURAGE EN FORET .....	12
2.6 – ACCUEIL DU PUBLIC .....	12
2.7 – PAYSAGE.....	12
2.8 – RICHESSES CULTURELLES .....	12
2.9 – SUJETIONS DIVERSES .....	13
2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER .....	13
<b>CHAPITRE 3 GESTION PASSEE .....</b>	<b>14</b>
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES.....	14
3.1.1 – TRAITEMENTS ANTERIEURS.....	14
3.1.2–DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER.....	14
3.2 - TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL .....	14
3.3 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS.....	14
<b>CHAPITRE 4 SYNTHESE : OBJECTIFS PRINCIPAUX, ZONAGES , CHOIX.....</b>	<b>15</b>
4.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES.....	15
4.2 - DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES .....	15
4.3.-DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE .....	16
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT .....	16
4.3.2 – ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITES.....	16

4.3.3 - DETERMINATION DE L'EFFORT DE REGENERATION.....	17
<b>CHAPITRE 5 PROGRAMME D'ACTIONS .....</b>	<b>19</b>
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	19
5.2 - PROGRAMMES D'ACTIONS RELATIFS A LA SERIE UNIQUE (54,25 HA) .....	19
5.2.1 - OPERATIONS SYLVICOLES - COUPES.....	19
a - Programme d'assiette des coupes.....	19
b - Suivi de la récolte.....	19
5.2.2 - OPERATIONS SYLVICOLES : TRAVAUX.....	20
5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET .....	20
5.4 – MESURES GENERALES A PRENDRE CONCERNANT LES FACTEURS ECOLOGIQUES ET HUMAINS – PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES .....	21
5.4.1 - MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE.....	21
<i>Conservation d'arbres en faveur de la biodiversité.....</i>	<i>21</i>
5.4.2 - EQUILIBRE FAUNE, FLORE, CHASSE, PECHE.....	21
5.4.3 – PAYSAGES.....	21
5.4.4 - ACCUEIL DU PUBLIC.....	21
5.4.5 - PREVENTION DES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE .....	21
<b>CHAPITRE 6 BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER .....</b>	<b>22</b>
6.1 - RECOLTES ESCOMPTEES POUR L'AVENIR - RECOLTES PASSEES.....	22
6.2 - RECETTES.....	22
6.3 - DEPENSES PREVISIBLES ET DEPENSES PASSEES POUR TRAVAUX.....	22
6.4 - BILAN ESCOMPTE - BILAN PASSE.....	22
<b>PAGE DES SIGNATURES .....</b>	<b>24</b>
<b>A N N E X E S .....</b>	<b>25</b>

## CHAPITRE O RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 0.1 - DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

(C. f. : Plan de situation en annexe 1)

#### Nom et propriétaire de la forêt

La forêt communale indivise des Arguts se situe au Sud du département de la Haute- Garonne, au cœur du Front Pyrénéen, à la charnière du massif de Cagire et de celui de Melles- Couledoux, à 30 km environ au Sud de Saint- Gaudens.

Elle est couverte par les documents suivants :

- carte Michelin n°86, pli n°1
- carte IGN 1947 OT Aspet 1/25000
- carte de végétation : Foix 1/250.000

#### Origine de la forêt

La forêt est la propriété indivise des communes d'Argut Dessous et de Boutx (Argut Dessus étant une commune associée à Boutx). Aucun document attestant cet état n'a été retrouvé.

La dernière application du régime forestier date du 8 Juin 1943.

#### Situation de la forêt

Département :	Haute-Garonne
Arrondissement :	Saint-Gaudens
Canton :	Saint- Béat
Commune de situation :	Boutx
Région IFN :	Front Pyrénéen n°810 (C. f. : Carte des régions forestières en annexe 2)
SRA:	Forêts pyrénéennes

## **Organisation administrative de la gestion :**

**Niveau de direction :** Direction Territoriale du Sud Ouest

**Niveau de gestion :** Agence Interdépartementale de la Haute-Garonne et du Gers

**Niveau de terrain :** Unité territoriale du Haut- Comminges

### **0.2 - SURFACE DE LA FORET**

(C. f. : Extrait de la matrice cadastrale en annexe 3)

La surface mentionnée dans le précédent aménagement (1995-2004) était de 55 ha 43 a 00 ca. Le calage du cadastre et du plan forestier sur fond IGN sur SIG a fait apparaître des discordances importantes : il a été décidé de retenir les surfaces des parcelles cadastrales entières et d'appliquer un coefficient cadastre/SIG aux parties de parcelles cadastrales. Nous retiendrons 54 ha 25 a 04 ca comme surface totale. Dans ce qui suit, les surfaces seront arrondies à l'are près à partir de 54.25 ha de surface totale.

Surface boisée : 54.25 ha

Surface réduite : 54.25 ha

Surface productive : 52.41 ha

Surface en sylviculture en repos momentané : 19.30 ha

### **0.3 - PROCES VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE**

Néant

### **0.4 – PARCELLAIRE**

(C. f. : Carte d'aménagement en annexe 6)

Le parcellaire actuel a été changé et le forêt ne comportera que deux parcelles ( 1 et 2).

## C H A P I T R E 1 ANALYSE DU MILIEU NATUREL

### 1.1 - FACTEURS ECOLOGIQUES

#### 1.1.1 - Topographie et hydrographie

La forêt occupe une petite vallée située de part et d'autre du ruisseau dit de la Goutte d'Artigon, l'exposition la plus fréquente est sud ouest, avec un petit versant exposé nord est.

Les altitudes extrêmes varient entre 1210 mètres et 1580 mètres; l'altitude la plus fréquente est 1400 mètres.

Les pentes varient entre 30 et 90 %. La plus fréquente est de 60 %.

#### 1.1.2 - Climat

La station climatologique de référence est située dans la vallée de la Garonne à Fos (710 mètres).

Le climat de la forêt est plus rigoureux et plus humide, avec une pluviométrie d'environ 1 500 mm / an et un enneigement, en année normale, de décembre en avril.

#### 1.1.3 – Géologie

(C. f. : Carte des stations en annexe 4)

La forêt repose principalement sur des schistes ardoisiers de l'Ordovicien entrecoupés d'affleurements calcaires.

#### 1.1.4 - Pédologie

Les sols sont des sols bruns oligotrophe à mésotrophe, ils présentent une fertilité moyenne.

#### 1.1.5 –Stations forestières- Meilleures potentialités forestières

(C. f. SRA Forêts pyrénéennes et carte des stations en annexe 4)

Désignation	Groupe stations ORLAM	Surface		Adaptation confirmée	Adaptation à confirmer	Observations
		ha	%			
Mésotrophe à oligotrophe assez sec à assez frais sur versant	10M	43.23		Hêtre Sapin pectiné	Mélèze d'Europe Pin sylvestre	Fertilité moyenne
Oligotrophe à très oligotrophe assez sec à frais	12M	9.18		Sapin pectiné Pin sylvestre	Hêtre	Fertilité faible à moyenne
Stations portant des peuplements hors sylviculture	HS	1.84		Les essences autochtones présentes		
<b>TOTAL</b>		<b>54.25</b>	<b>100</b>			

## **1.2-HABITATS NATURELS**

(C. f. : Carte des statuts et règlements se superposant au régime forestier en annexe 7 et carte des habitats en annexe 8)

La forêt communale est couverte par un site Natura 2000 :  
ZSC n° FR 7300883 «Haute vallée de la Garonne».

La forêt possède un habitat d'intérêt communautaire :  
41.12. Hêtraies acidiphiles (CodeEUR 15 : 9120) en UG 2.a.

## **1.3- ZNIEFF - ZICO**

(C. f. : Carte des statuts et règlements se superposant au régime forestier en annexe 7)

La forêt communale est couverte par une ZNIEFF de type II (2<sup>nd</sup>e génération) :  
-N° Z2PZ2062 « Montagnes entre la Haute Vallée de la Garonne et la Haute Vallée du Lez »  
Et par une ZNIEFF de type I (2<sup>nd</sup>e génération) :  
-N° Z2PS0304 « Versant nord du massif du Crabère et massifs annexes de Saint-Béat à Saint-Lary ».

La forêt fait partie d'une ZICO : n° MPO3 «Vallée de Melles, Cols d'Aoueran et Artigascou, et Mont Vallier». La surface totale du site est de 40100 ha.

Elle est incluse dans la ZPS n° FR 7312005 «Haute vallée de la Garonne» et la ZSC n° FR 73300883 du même nom.

Intérêt mammalogique national : présence de l'ours brun (zone de présence régulière cf Aire de répartition et sites d'activité de l'ours brun dans les pyrénées françaises. ETO 2007)

Intérêt ornithologique national : Grand Tétras, Chouette de Tengmalm

## **1.4- FLORE**

Aucune espèce rare ou menacée n'a été signalée sur la forêt ; la flore est tout à fait commune, associée aux hêtraies ou sapinières neutrophiles à acidiphiles.

### **1.4.1 - Groupements végétaux. Séries de végétation**

La forêt se situe principalement à l'étage montagnard, avec les séries de végétation du hêtre et du sapin.

### **1.4.2 - Relevé des espèces végétales remarquables**

Néant

### 1.4.3 - Répartition des essences forestières

Essences	Vides	Surface (ha)		Total	% par rapport à la surface	
		Peuplements			Totale	Boisée
		Faisant l'objet de sylviculture	Hors sylviculture			
Sapin	--	3.80	--	3.80	7	7
Hêtre	--	48.41	1.84	50.25	93	93
Feuillus divers	--	0.20	--	0.20	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>--</b>	<b>52.41</b>	<b>1.84</b>	<b>54.25</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Surface boisée = surface totale**

*Les feuillus divers sont : Chêne rouvre, bouleau, sorbier des oiseleurs, noisetier.*

### 1.4.4 - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Quelques très gros bois de sapin sont remarquables de part leurs dimensions et leur aspect tortueux sur le haut de la forêt.

### 1.4.5 - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

Aucune attaque de parasite n'est à signaler.

## 1.5- DESCRIPTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS

(C. f. : carte des types de peuplement en annexe 5)

Types	Libellé	Essences	Diamètres	G	Ho	Régé	Vol/ha	DS
<b>FHET 23R10</b>	Futaie régulière de hêtre à BM avec GB sans régénération	HET 10/10	35/60	24	25	--	350	100
<b>FHET 23R11</b>	Futaie régulière de hêtre à BM et GB avec régénération sans avenir	HET 10/10	35/55	27	26	4/10	300	100
<b>FS.P23G</b>	Futaie régulière de sapin à BM et GB avec TGB	S.P 9/10 HET 1/10	20/45	19	22	--	--	80
<b>HS</b>	Peuplement hors sylviculture	HET 10/10	--	--	--	--	--	--

Le type FS.P23G présente des bois de sapin de qualité médiocre.

## Répartition des types de peuplement par parcelle et par U.A

Surface U.A	Types de peuplements			
	FHET23R10	FHET23R11	FS.P23G	HS
1.1	--	8.53	--	--
1.2	--	24.79	--	--
1.3	--	--	1.59	--
1.4	8.32	--	--	--
1.5	--	--	--	1.84
2.1	--	--	2.59	--
2.2	--	6.59	--	--
<b>TOTAUX</b>	<b>8.32</b>	<b>39.91</b>	<b>4.18</b>	<b>1.84</b>

### 1.6 - FAUNE SAUVAGE

#### 1.6.1 - Relevé des espèces animales remarquables

##### \* Espèces protégées :

Le Grand Tétrás (Tétrás Urogallus annexe I de la directive Oiseaux) a vu ses effectifs fondrent ces dernières années, bien que sa chasse soit interdite sur le territoire de Boutx.

Les causes de sa raréfaction n'ont toujours pas été mises au jour : prédation par les martres, dégradation de l'habitat et épuisement des ressources alimentaires par les cervidés, braconnage, dérangement humain par le ski hors piste, modification du climat.

Le Desman ou Rat- Trompette (Galemys pyrenaicus) Annexe II et IV de la Directive Habitats et annexe II de la Convention de Berne serait à rechercher sur le ruisseau d'Artigon qui traverse la forêt communale.

Les Ours slovènes (Ursus arctos) et leurs descendants issus de la réintroduction de 1995-1996 fréquentent occasionnellement le site.

#### 1.6.2 - Autres espèces présentes dans ce massif

-Pic noir

-Vautour fauve

Une faune plus commune est aussi présente (renard, lièvre, blaireau, martre, ..).

Les cervidés, nombreux, occasionnent des dégâts aux semis.

### 1.7 – RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE PESANT SUR LE MILIEU

(C. f. : Carte des risques naturels en annexe 10)

La forêt communale est concernée par des risques naturels très localisés.

Risque d'avalanches sur la pelouse la séparant de la forêt communale de Melles.

Risque torrentiel sur le ruisseau d'Artigon qui la traverse.

## **1.8 - RISQUES D'INCENDIE**

La forêt fait partie du massif pyrénéen, classé à risque fort au PDPFCI de la Haute-Garonne.

La prévention consiste, au niveau du gestionnaire de la forêt, à faire respecter l'arrêté sur le débroussaillage du 25 septembre 2006, notamment sur les versants exposés au sud, ainsi qu'à informer et sensibiliser le public.

Un comité d'écobuage a été mis en place dans le canton de Saint Bât. Régulièrement, des demandes d'écobuage sont exprimées dans le secteur de l'Escalette. L'encadrement de l'écobuage est une priorité.

## **CHAPITRE 2 ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX**

### **2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE**

La forêt n'a pas été exploitée depuis de nombreuses années, faute de desserte.

### **2.2 – AUTRES PRODUCTIONS EVENTUELLES**

Néant

### **2.3.- ACTIVITES CYNEGETIQUES**

La chasse est gérée par L'ACCA de Boutx sur un territoire plus vaste que la seule forêt communale. L'ensemble dépasse 5 000 ha (FD des Arguts, FD de Cagire en partie (Couledoux), réciprocité sur le territoire des Arguts et de Lez, terrains privés de Couledoux et autres). Pays de chasse « Pyrénées centrales » (n°103). Le nombre de bêtes prélevé sur la forêt indivise n'est pas connu.

### **2.4 – ACTIVITES PISCICOLES**

Néant

### **2.5 – SUJETIONS EVENTUELLES LIEES AU PATURAGE EN FORET**

Le pâturage s'exerce dans les cantons déclarés défensables (ensemble de la forêt). Dans les faits, elle n'est pas vraiment parcourue, seule la partie haute des parcelles 1 et 2 servent de reposoir à une cinquantaine d'ovins.

### **2.6 – ACCUEIL DU PUBLIC**

La forêt est peu fréquentée, à l'exception des chasseurs et des chercheurs de champignons.

### **2.7 – PAYSAGE**

La forêt communale n'est pas sensible sur le plan paysager, elle repose dans un vallon isolé, elle n'est pas facilement visible.

### **2.8 – RICHESSES CULTURELLES**

Néant.

## **2.9 – SUJETIONS DIVERSES**

La commune de Boutx possède un P.O.S. Les terrains relevant du régime forestier sont en zone ND.

## **2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER**

(C. f. : Carte des statuts se superposant au régime forestier en annexe 7)

Site Natura 2000 n° FR 7300883 «Haute vallée de la Garonne» (ZSC).

Site Natural 2000 n° FR 7312005 « Haute vallée de la Garonn » (ZPS).

Voir également annexe n°8 et 9 :

- Carte des habitats d'intérêt communautaire
- Analyse Natura 2000et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

## CHAPITRE 3 GESTION PASSEE

### 3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES

#### 3.1.1 – Traitements antérieurs

La forêt n'a été aménagée qu'en 1995.

#### 3.1.2–Dernier aménagement forestier

Arrêté ministériel du 22 Mai 1996

Durée d'application : 1995-2004

Durée d'application effective : 1995-2007

Série	Surface (ha)	Traitement et méthode	Surface à régénérer (ha)	Prévision de récolte Moyenne annuelle (m3)
Unique	55.43	Futaie irrégulière par parquets	0	0

L'aménagement visait à laisser la forêt en repos faute de desserte.

### 3.2 - TRAITEMENT DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Sans objet.

### 3.3 - ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

La forêt communale a comme limites :

Au Nord : vacants communaux de Boutx.

Au Sud : propriétés particulières.

A l'Est : la forêt communale de Melles.

A l'Ouest : la forêt communale d'Argut-Dessus.

Largeur du périmètre : 3.4 km.

Largeur du parcellaire : 0.6 km.

Les peintures du périmètre et du parcellaire sont anciennes et pas visible sur leur intégralité.

#### Equipements de desserte

Néant, aucune piste n'est implantée sur la forêt.

## CHAPITRE 4 SYNTHÈSE : OBJECTIFS PRINCIPAUX, ZONAGES, CHOIX

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans – (2008-2027)

(C. f. : Carte d'aménagement en annexe 6)

### 4.1 - EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

Problèmes posés	Solutions retenues
<p>* Forêt non exploitée actuellement, par manque de desserte présentant un volume de bois important, mais de faible qualité.</p> <p>* Sortie des bois par la commune voisine.</p> <p>* Forêt incluse dans le site NATURA 2000 « Haute Vallée de la Gatonne »</p>	<p>* Création d'une série unique traitée en futaie par parquets.</p> <p>* Les coupes seront regroupés pour offrir un volume suffisamment attractif et permettre ainsi l'implantation de pistes de débardage.</p> <p><b>* Ce projet de pistes sera soumis à conditions foncières, environnementales et techniques : les coupes sont donc conditionnelles.</b></p> <p>* Une analyse figure en annexe afin de vérifier que les actions sylvicoles prévues n'engendrent pas d'effet dommageable sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (conformément à l'article L122-7 du code de l'environnement) du site NATURA 2000.</p> <p>Le projet de pistes de débardage, quant à lui, correspond à un projet d'infrastructure qui sera à affiner au regard des contraintes foncières, techniques et environnementale (le tracé exact sera acté au moment du montage du dossier) : il devra <b>faire l'objet d'une évaluation d'incidence spécifique ultérieure</b>, sur la base du projet détaillé qui sera établi dans le cas d'une éventuelle demande de subvention (non couvert par l'article L122-7 du Code de l'environnement). Il impactera au minimum les habitats remarquables situées à l'amont de la forêt (arbres têtards).</p> <p>* Choix d'une durée d'aménagement longue (20 ans) pour pouvoir effectuer une deuxième rotation en amélioration et les coupes définitives de régénération.</p>

### 4.2 - DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX - DIVISION DE LA FORET EN SERIES

Série	Surface (ha)	Objectifs (fonctions)		Type de série	Type de traitement
		déterminant la sylviculture	associés		
Unique	54.25	Production de bois d'œuvre et de trituration feuillu	Protection des biotopes à grand tétras	Série de production et de protection générale des milieux et des paysages	Futaie par parquets
<b>TOTAL</b>	<b>54.25</b>				

### 4.3.-DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

#### 4.3.1 - Mode de traitement

L'état actuel des peuplements et le souci de renouvellement des gros bois, nous conduisent à choisir un traitement de futaie par parquets (les parquets de régénération sont bien individualisés).

#### 4.3.2 – essences objectifs et critères d'exploitabilités

Stations	Essences objectifs principales et critères optimum d'exploitabilité			Essences secondaires associées	Surface des stations ha	Surface des essences objectifs principales et secondaires à long terme par station
	Essence	Age	Diamètre			
HS	Les essences	autochtones présentes	--	--	1.84	--
10M	Hêtre	130	55	--	43.23	Hêtre : 41.64 ha Sapin : 1.59 ha
12M	Sapin Hêtre	130 130	50 50	Feuillus divers	9.18	Sapin : 2.21 ha Hêtre : 6.77 ha Feuillus divers : 0.20 ha
<b>TOTAL</b>					<b>54.25</b>	

#### *Répartition des essences en surface et en pourcentage*

Actuellement :

Occupation du sol	Surface	% / à la surface	
		totale	boisée
Sapin	3.80	7	7
Hêtre	50.25	93	93
Feuillus divers	0.20	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54.25</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Surface boisée = surface totale**

*Les feuillus divers sont : noisetier, bouleau, sorbier des oiseleurs, chêne rouvre.*

**Fin de l'aménagement et long terme**

Occupation du sol	Surface	% / à la surface	
		totale	boisée
Sapin	3.80	7	7
Hêtre	50.25	93	93
Feuillus divers	0.20	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>54.25</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 4.3.3 - Détermination de l'effort de régénération

a - Calcul de la surface à régénérer d'équilibre - Se

Station	essences objectifs principales	Surface d'affectation	Age optimum d'exploitabilité	Se pour 20 ans
HS	--	1.84	--	0
10M	Hêtre, sapin	43.23	130	6.65
12M	Sapin, hêtre	9.18	130	1.41
<b>TOTAL</b>		<b>54.25</b>		<b>8.06</b>

**Se = 8.06 ha**

b - Calcul de la surface à régénérer maximum théorique - Sm

- en 80 ans, il faut régénérer le type FS.P23G (4.18 ha)

soit en 20 ans : 1.05 ha

- en 100 ans, il faut régénérer l'intégralité de la forêt (54.25 ha)

soit en 20 ans: 10.85 ha

**Sm = 10.85 ha**

**Sm est proche de Se**

c - Sr- Effort de régénération retenu

Nous régénérons l'intégralité des parquets du type FHET23R10

**Sr = 8.32 ha**

### 4.3.4 Classement des parcelles

(C. f. : Carte d'aménagement et des équipements en annexe 6)

**Groupe de PARQUET-Régénération (8,32 ha)**

U.A	Surface	Type de peuplement	U.G	Surface
1.4	8.32	FHET23R10	1.c	8.32
<b>TOTAL</b>				<b>8.32</b>

**Groupe de PARQUET-Amélioration (24,79 ha)**

U.A	Surface	Type de peuplement	U.G	Surface
1.2	24.79	FHET23R11	1.b	24.79
<b>TOTAL</b>				<b>24.79</b>

**Groupe de PARQUET - repos momentané (19,30 ha)**

U.A	Surface	Type de peuplement	U.G	Surface
1.1	8.53	FHET23R11	1.a	--
1.3	1.59	FS.P23G	1.a	10.12
2.1	2.59	FS.P23G	2.a	--
2.2	6.59	FHET23R11	2.a	9.18
<b>TOTAL</b>				<b>19.3</b>

**Groupe Hors Sylviculture de Production (1,84 ha)**

U.A	Surface	Type de peuplement	U.G	Surface
1.5	1.84	HSY	1.d	1.84
<b>TOTAL</b>				<b>1.84</b>

## CHAPITRE 5 PROGRAMME D' ACTIONS

### 5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Entretien du périmètre : 3.4 km à 450 € / km = 1530 € =====> **77 € / an**

Création du parcellaire : 0.6 km à 400 € / km = 240 €  
 =====> **12 € / an**

Les parquets de régénération seront matérialisées à la peinture selon le calendrier de l'état d'assiette par le service local.

### 5.2 - PROGRAMMES D' ACTIONS RELATIFS A LA SERIE UNIQUE (54.25 ha)

#### 5.2.1 - Opérations sylvicoles - coupes

a - Programme d'assiette des coupes conditionnelles (sous réserve de la réalisation d'un projet de desserte soumis à évaluation des incidences et à autorisations foncières)

Année	UG	Surface ha	Type de peuplement	Type de coupe					VPR
				Amel ha	Volume ha	Régé ha	Volume ha	Coupe	
2015	1.c	8.32	FHET23R10	--	--	8.32	150	RE	1250
	1.b	24.79	FHET23R11	24.79	80	--	--	AMEL	2000
2025	1.c	8.32	FHET23R10	--	--	8.32	120	RS	1000
2032	1.c	8.32	FHET23R10	--	--	8.32	80	RD	650
	1.b	24.79	FHET23R11	24.79	60	--	--	AMEL	1500
<b>TOTAUX</b>				--	--	--	--	--	<b>6400</b>

b - Suivi de la récolte

Les volumes réalisés seront comptabilisés en volume commercial.

## c – Règles de culture

L'état d'assiette des coupes secondaire et définitive du groupe de régénération, ainsi que la seconde rotation du groupe d'amélioration n'est qu'indicatif, et est laissé à l'initiative du service local, selon la constatation de l'apparition des semis. Par contre, il est impératif de grouper la coupe définitive avec la deuxième rotation en amélioration pour offrir un volume de bois suffisant lors de la vente.

### *Type FHET23R10 (UG 1.c)*

Coupes progressives de régénération, la coupe d'ensemencement visera à obtenir 15 m<sup>2</sup> de surface terrière.

### *Type FHET 23R11 (UG 1.b)*

*La régénération présente est étiolée et sans avenir, aucun travail ne sera entrepris en sa faveur. Première coupe forte en amélioration (80 m<sup>3</sup>/ha) prélevant un arbre sur trois minimum dans l'étage dominant pour stimuler la croissance de ces houppiers étriqués. Deuxième rotation quinze ans après.*

## **5.2.2 - Opérations sylvicoles : Travaux**

### ***Travaux***

Néant, la régénération obtenue ne sera pas susceptible de travaux de dépressage lors de cet aménagement.

## **5.3 - DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET**

(C. f. : Carte d'aménagement et des équipements en annexe 6)

L'exploitation de la forêt communale indivise des Arguts est soumise à l'autorisation de passage et de création de pistes de la commune de Melles (FC Melles, p11e 40).

**Le tracé exact des pistes sera étudié au regard des enjeux environnementaux (site NATURA 2000). La carte des équipements figurant en annexe donne une implantation indicative permettant de desservir au mieux la forêt d'un point de vue sylvicole : elle constitue une base de travail pour tout projet ultérieur de desserte.**

A l'avenir, la jonction avec les pistes de la forêt communale d'Argut dessus pourra être étudiée ; celle-ci nécessite des ouvrages d'art au passage de la goutte d'Artigon.

Les UG concernées constituent le groupe de repos momentané actuel.

## **5.4 – MESURES GENERALES A PRENDRE CONCERNANT LES FACTEURS ECOLOGIQUES ET HUMAINS – PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DES PAYSAGES**

### **5.4.1 - Maintien de la biodiversité**

#### *Conservation d'arbres en faveur de la biodiversité*

En faveur de la conservation des habitats d'insectes, de chiroptères et d'oiseaux cavernicoles, il sera réservé un arbre mort (ou sénescant) et un arbre creux à l'hectare par parcelle martelée. Ces arbres seront matérialisés par l'apposition d'une plaquette verte et inventoriés sur la fiche de martelage :

\* à plus de **50 mètres** des voies ouvertes à la circulation publique

\* à plus de **10 mètres** des sentiers balisés fréquentés par le public

(Arbres de plus de 30 cm de diamètre morts ou sénescants ou à défaut, sans valeur commerciale. Arbres de plus de 30 cm de diamètre et creux).

### **5.4.2 - Equilibre faune, flore, chasse, pêche**

Le plan de chasse aux cervidés se doit d'être offensif pour permettre une baisse de la pression des herbivores sur le milieu et la réussite de la régénération naturelle. De plus, la baisse des effectifs cervidés devrait avoir un effet favorable sur le biotope du Grand Tétrás (retour de la myrtille, de la ronce et d'autres arbustes à baies qui avaient été mis à mal par le grand gibier).

### **5.4.3 – Paysages**

La pérennité des paysages est assurée par le choix d'une structure par parquets.

### **5.4.4 - Accueil du public**

Néant

### **5.4.5 - Prévention des risques naturels d'ordre physique**

Le traitement retenu assure une protection diffuse contre les risques naturels.

## Forêt communale indivise des Arguts

54 ha 25 a  
Aménagement forestier  
2008 - 2027

**Plan de situation**

Annexe 1

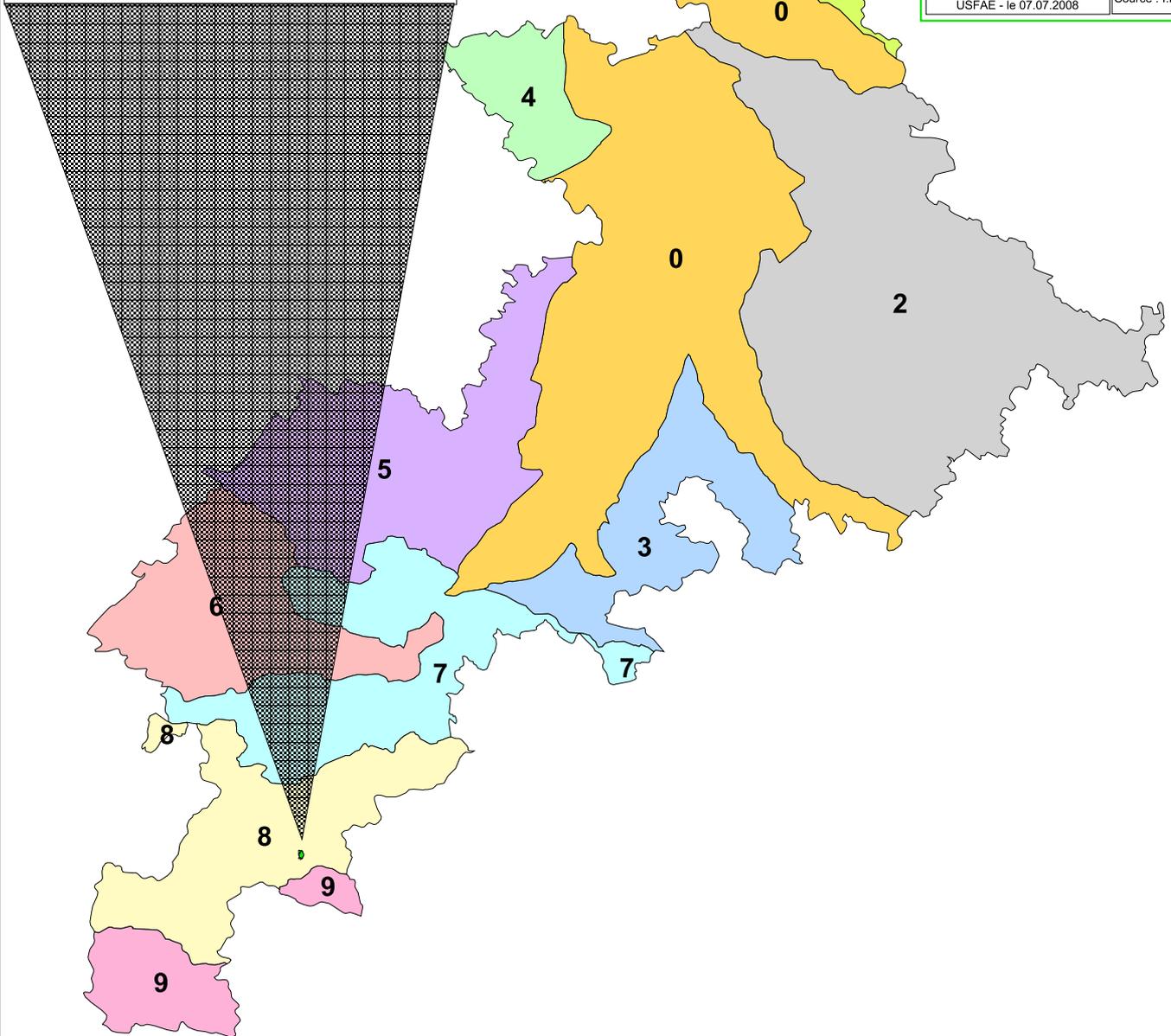
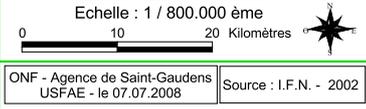
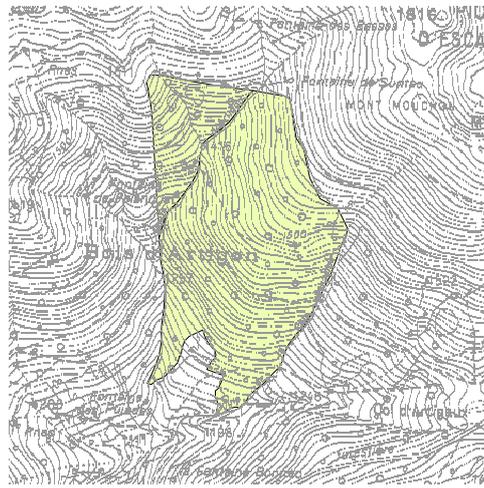


## Forêt communale indivise des Arguts

54 ha 25 a  
Aménagement forestier  
2008 - 2027

**Régions forestières de Haute-Garonne**

Annexe 2



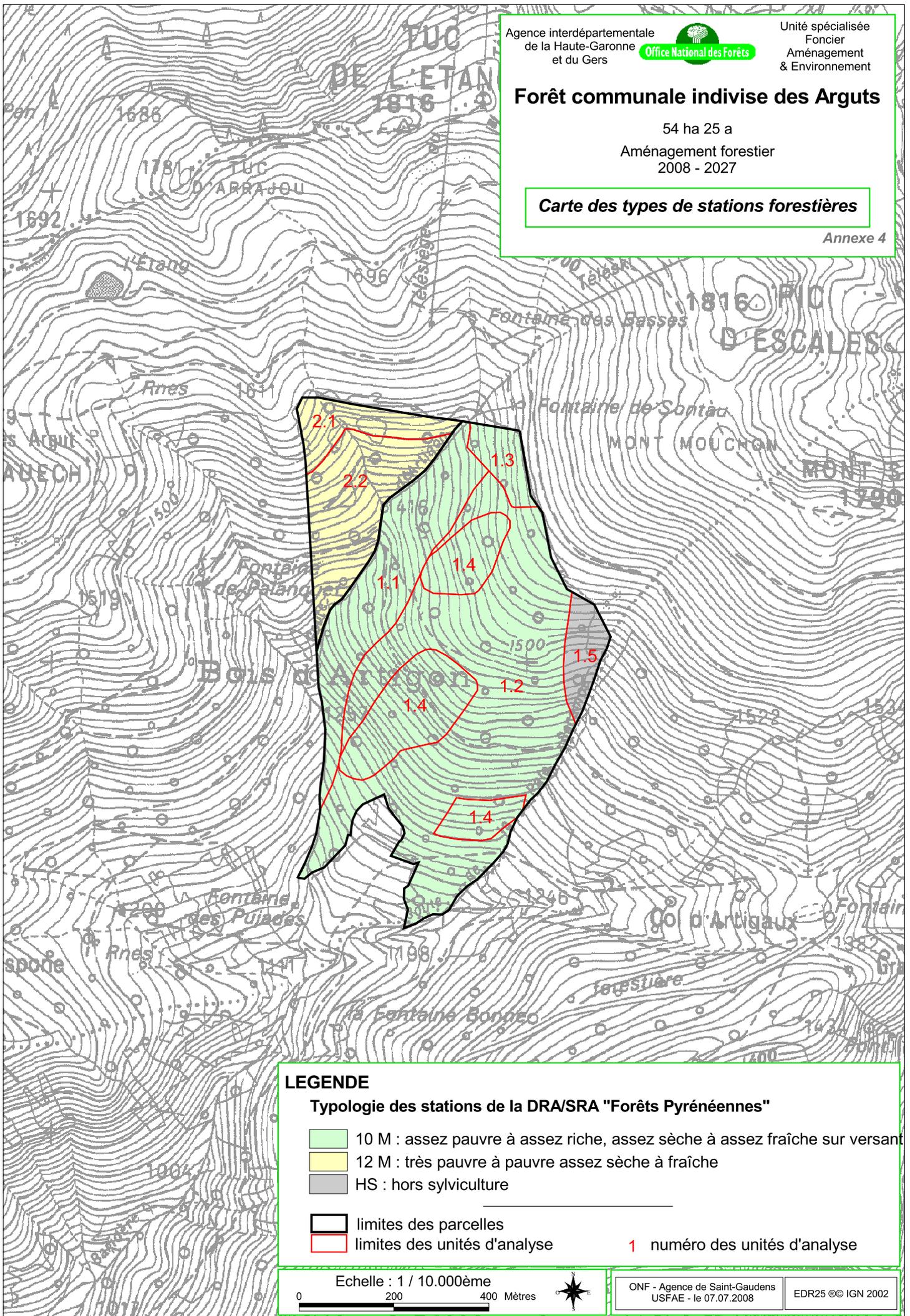
Code ONF	N°	Régions forestières départementales	Code IFN	Régions forestières nationales de rattachement	ORLAM / DILAM DRA / SRA
529	0	Vallée de la Garonne et affluents	33.7	Vallée de la Garonne et affluents	Vallée de Garonne et affluents
509	1	Coteaux de Montclar	81.4	Coteaux de Montclar	Vallée de Garonne et affluents
516	2	Lauragais	31.2	Lauragais	Vallée de Garonne et affluents
530	3	Volvestre	9.1	Volvestre et coteaux de l'Ariège	Vallée de Garonne et affluents
514	4	Coteaux de Lomagne	32.5	Gascogne orientale	Gascogne - Astarac
514	5	Coteaux du Bas-Comminges	32.5	Gascogne orientale	Gascogne - Astarac
812	6	Lannemezan et coteaux annexes	65.1	Lannemezan	Lannemezan et annexes
814	7	Pré- et petites Pyrénées	9.2	Petites Pyrénées et Plantaurel	DRA/SRA Forêts pyrénéennes
810	8	Front pyrénéen	65.5	Front pyrénéen	DRA/SRA Forêts pyrénéennes
811	9	Haute chaîne	9.5	Haute chaîne pyrénéenne	DRA/SRA Forêts pyrénéennes

## Forêt communale indivise des Arguts

54 ha 25 a  
Aménagement forestier  
2008 - 2027

### Carte des types de stations forestières

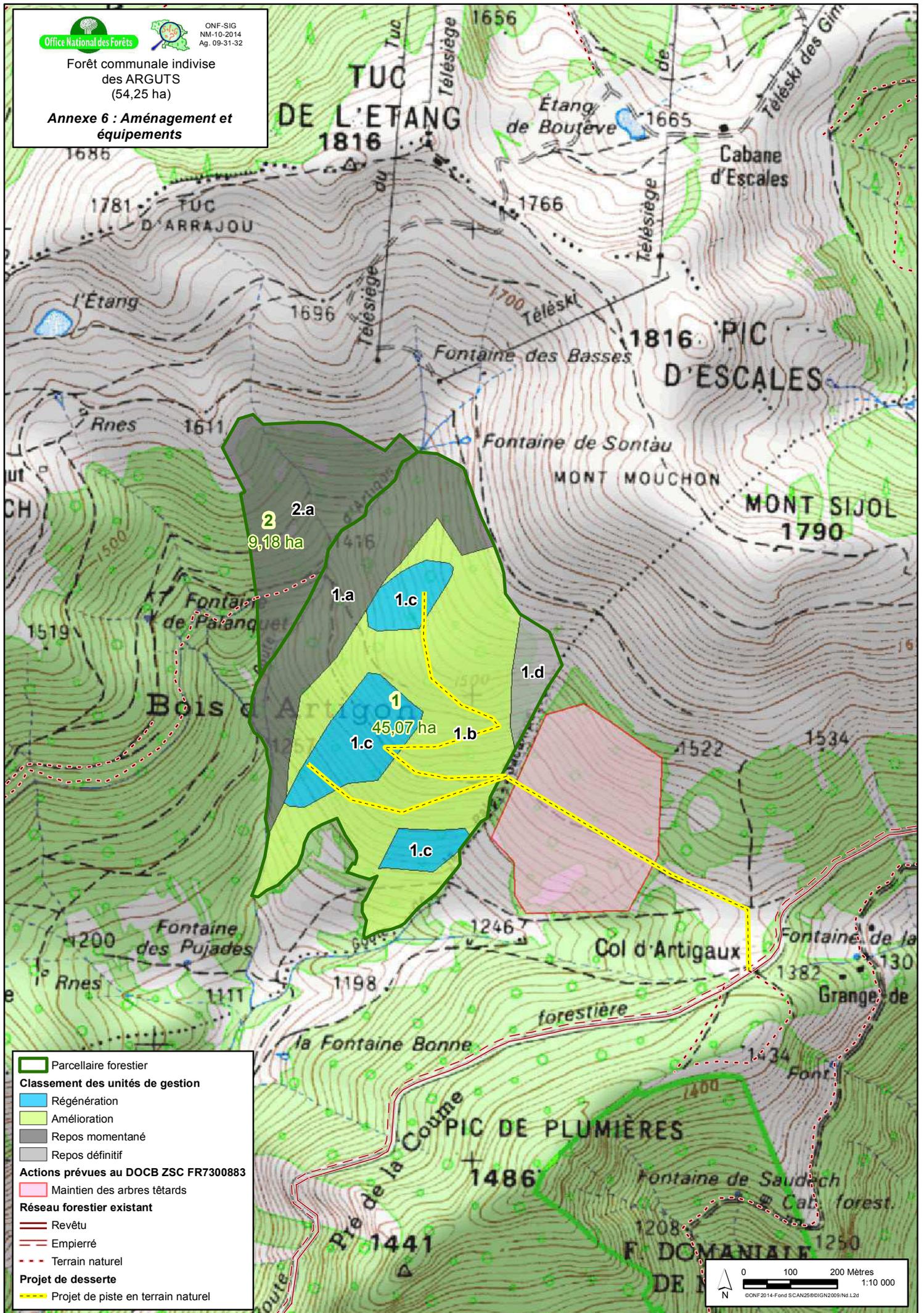
Annexe 4





Forêt communale indivise  
des ARGUTS  
(54,25 ha)

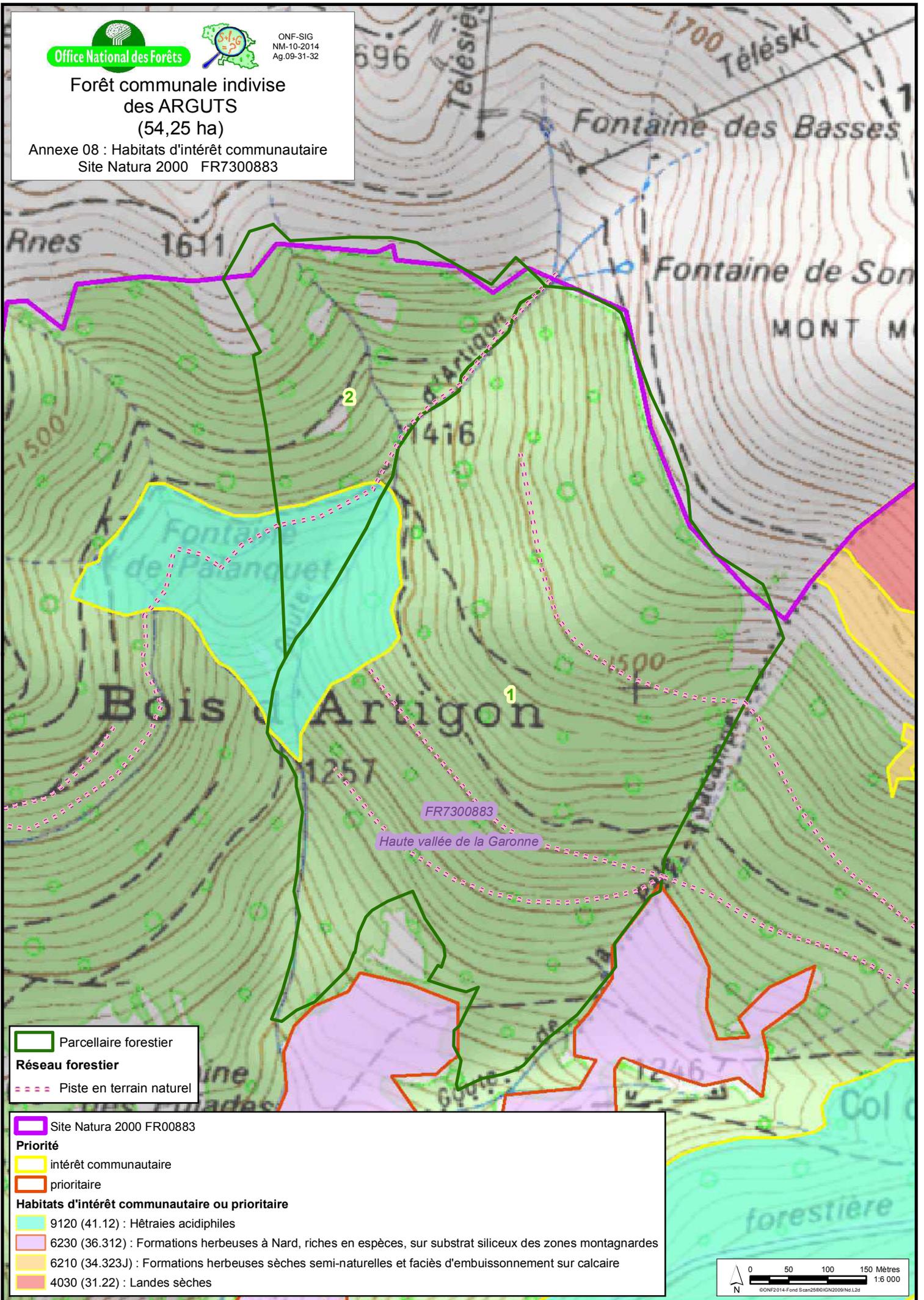
Annexe 6 : Aménagement et  
équipements



- Parcellaire forestier
- Classement des unités de gestion**
- Régénération
- Amélioration
- Repos momentané
- Repos définitif
- Actions prévues au DOCB ZSC FR7300883**
- Maintien des arbres têtards
- Réseau forestier existant**
- Revêtu
- Empierré
- Terrain naturel
- Projet de desserte**
- Projet de piste en terrain naturel

Forêt communale indivise  
des ARGUTS  
(54,25 ha)

Annexe 08 : Habitats d'intérêt communautaire  
Site Natura 2000 FR7300883



Parcellaire forestier  
**Réseau forestier**  
 Piste en terrain naturel

Site Natura 2000 FR00883

**Priorité**

- intérêt communautaire
- prioritaire

**Habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire**

- 9120 (41.12) : Hêtraies acidiphiles
- 6230 (36.312) : Formations herbeuses à Nard, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes
- 6210 (34.323J) : Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- 4030 (31.22) : Landes sèches

## ANNEXE 9 · Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB \*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. <sup>1</sup> ha	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> ha	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles	4,00	Aucune (zone au repos)	0,00	RAS	Maintien de l'habitat - Neutre
Rosalie des Alpes	50,00	Coupes	33,00	Evacuer les bois après débardage le plus tôt possible	Neutre (maintien des pontes sur site)
Chiroptères	54,00	Coupes	33,00	Maintien d'arbres à cavités, à fissures, ou morts lors des martelages (au moins 2/ha)	Neutre (préservation des gîtes, maintien de la surface des zones de chasse)
Grand Tétras	54,00	Coupes sur le haut de la forêt	10,00	Maintien des arbres perchoirs, Exploitation et travaux interdits sur le haut de la forêt en périodes de chant et d'élevage des jeunes (soit jusqu'au 15 juillet)	Neutre (respect des cycles vitaux)
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>				<b>non</b>
	<b>L'aménagement forestier est cohérent avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>				<b>oui</b>

surf. <sup>1</sup> : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt (surface approximative)

surf. <sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement (surface approximative)

\* concerne uniquement les habitats inclus dans la forêt communale